



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 25 juin 2026

Objet de la délibération

ESPACE DE VIE SOCIALE : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CAF 2026-2030 AU TITRE DE L'ANIMATION LOCALE

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-six à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-six, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BRUNET, Maire

Etaient présents :

Jean-Charles BRUNET , Xavier POUREAU , Chloé LE THOER , Matthieu LE GOFF , Jacques VAUDRON , Daniel DROUET , Valérie RABASTE , Guénaëlle LE HIN , Jean-Pierre YBERT , Jean-Yves JACQ , Patrick ELIOT , Laurence HERMANN , Pierre-Yves LETELLIER , Marie-Cécile PELLEGRINI , Stéphanie BROUTEELE , Arnaud THOMAZO , Aude SPINDLER , Delphine GARDYE , Paul-Edouard DE SALINS , Maxime MORVAN , Marie-Paola BERTRAND-HILLION , Clémence PIERRON , Léa THOMAZO , Catherine LE CARRER , Pierre-Yves LE BOUDEC , Julien JAMBET , Laure LE MARÉCHAL , Pascal LE LIBOUX , Serge TANGUY , Valérie MAHÉ , Nadia SOUFFOY .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Sophie LEROUX pouvoir à Clémence PIERRON , Tiphaine SIRET pouvoir à Laure LE MARÉCHAL .

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Delphine GARDYE désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Service Politique de la Ville

N° 2026.06.011

Rapporteur : Chloé LE THOER

NOTE DE SYNTHÈSE

La présente délibération a pour objet d'autoriser la signature de la Convention d'Objectifs et de Financement entre la Ville d'Hennebont et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Morbihan concernant la subvention d'animation locale de l'Espace de Vie Sociale (EVS).

L'Espace de Vie Sociale (EVS) constitue un équipement de proximité à vocation familiale et intergénérationnelle. Il contribue à renforcer les liens sociaux, soutenir les initiatives des habitants et favoriser le développement du pouvoir d'agir au sein du territoire, notamment sur le quartier prioritaire de Keriou Ker.

Le projet social de l'EVS développe des actions autour :

- du soutien à la parentalité ;
- de l'animation de la vie locale ;
- du renforcement du lien social ;
- de l'accompagnement des initiatives habitantes ;
- de l'accès aux droits et à la participation citoyenne.

Il s'inscrit dans les orientations portées par la Ville d'Hennebont en matière de cohésion sociale, de participation des habitants et de développement social local. Ce projet a été validé par la CAF.

La Convention d'Objectifs et de Financement proposée par la CAF du Morbihan fixe :

- les engagements réciproques de la CAF et de la Ville,
- les modalités de fonctionnement de l'EVS,
- les objectifs poursuivis dans le cadre de l'agrément,
- les modalités de soutien financier accordé par la CAF.

Cette convention permet de sécuriser le partenariat entre la Ville et la CAF et de garantir la poursuite des actions menées auprès des habitants.

DISPOSITIF DE LA DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu l'avis de la Commission « Enfance Jeunesse - Solidarités » en date du 09 juin 2026,

Vu la note de synthèse ci-dessus,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** les termes de la Convention d'Objectifs et de Financement de l'Espace de Vie Sociale ;
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document afférent.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération,

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Signé par : Jean-Charles Brunet
Date : 03/07/2026
Qualité : LE MAIRE DE LA COMMUNE ET PRESIDENT DU CCAS



Jean-Charles BRUNET

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr